

AGRICULTURE – ECONOMIE

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

<p>Producteurs, consommateurs, grande distribution et pouvoir d'achat ! 29 avril 2008</p>
--

Déclaration de Gérard Lahellec

Par un arrêté du 18 mars 2008, la Cour d'appel de Caen vient de condamner la société Interdis, la centrale d'achat du groupe Carrefour à payer 1 million d'euros de dommages et intérêts à la fédération nationale des producteurs de légumes en réparation du préjudice subi par les producteurs de légumes.

La Cour a, ainsi, sanctionné la pratique des «marges arrières», largement répandues par la grande distribution. Cette pratique consiste à imposer aux producteurs de payer des prestations aux centrales d'achat pour avoir le droit de figurer dans les rayons de leurs donneurs d'ordre sans qu'un réel service ait été rendu à ces mêmes producteurs.

Ces pratiques, qui ont pour effet de réduire la marge des producteurs, les amènent souvent à vendre en dessous du prix de production alors que leurs situations de dépendance économique ne leur permettent pas de contester les contrats imposés par les centrales. Carrefour, comme toutes les enseignes de la distribution, a recours à cette pratique et chacun sait que ceci n'a pas pour effet d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les mouvements sociaux qui ont eu cours ces derniers jours parmi les salariés du commerce à propos de leurs contrats de travail et leurs rémunérations!

Décidément, les grandes surfaces sont plus que jamais mises à l'index et deviennent les mal-aimées de leurs clients qui pourtant y reviennent, de leurs salariés qui n'ont pas d'autres alternatives que d'y travailler et de leurs fournisseurs qui, pour assurer leurs débouchés, ne pourraient pas s'en passer. Il ne suffit donc pas de se présenter en champion de la grande distribution pour être considéré comme le champion du pouvoir d'achat!

Les producteurs l'ont compris depuis longtemps, les salariés de la grande distribution le vivent au quotidien et les consommateurs commencent à s'en rendre compte et constatent une situation de dépendance qui ne profite pas à leurs porte-monnaies malgré toutes les publicités démagogiques faites pour tenter d'accréditer l'idée que cela est positif pour leurs pouvoirs d'achat. En réalité, les prix augmentent et le pouvoir d'achat recule!

On remarquera aussi que parmi les propositions contenues dans le rapport publié par la Commission Attali, il en est une qui prévoit notamment d'instaurer la liberté tarifaire en supprimant l'interdiction de revente à perte et de discrimination tarifaire. Avec de telles dispositions formulées pour favoriser la «libération de la croissance», on imagine les effets du rapport de force qui s'établirait entre les mastodontes de la grande distribution et leurs «petits» fournisseurs.

La démonstration est faite que les dispositions visant à fixer un cadre légal plus souple aux négociations commerciales pour favoriser le déploiement en grand du libéralisme ne permettront pas de redonner du tonus aux porte-monnaie.

Décidément, le «travailler plus pour gagner plus» comme le «libéraliser plus pour plus de pouvoir d'achat» ne parviennent plus à convaincre. Par contre, l'expérience vient illustrer précisément le contraire !